



# CHARTRE QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN DEUX-SEVRES

Adhésion des **entreprises de vidange**

**La charte qualité de l'assainissement non collectif en Deux-Sèvres** : un outil de **VALORISATION DE VOS PRATIQUES EN ANC** et d'**ECHANGES AUTOUR DE VOS SAVOIR-FAIRE**.

La charte a pour principaux objectifs de contribuer à :

- préserver la santé publique et les milieux naturels,
- clarifier le rôle, les responsabilités et les étapes d'intervention de chaque acteur,
- améliorer et harmoniser les pratiques des différents acteurs,
- développer la formation et l'information sur l'assainissement non collectif,
- échanger, dialoguer et communiquer en matière d'assainissement.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, **vous pouvez adhérer** à celle-ci, afin d'être le **GARANT DE BONNES PRATIQUES**, d'apporter **VOTRE EXPERIENCE ET VOTRE SAVOIR-FAIRE**.

Cela vous permettra une **RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE VOS PRATIQUES** ainsi qu'une **VISIBILITE AUPRES DES USAGERS**.

Il vous suffit de compléter **le formulaire joint** et **remplir les conditions suivantes** :

**1. Respecter les engagements figurant dans la charte**, à savoir :

(pages 12-13 - document téléchargeable <https://www.deux-sevres.fr/charte-anc-pro>)

Les vidangeurs s'engagent à :

- former et informer leurs personnels sur les différentes techniques d'assainissement non collectif et leurs entretiens ;
- être titulaire de l'agrément préfectoral tel que défini au titre de la réglementation en vigueur et des autorisations administratives nécessaires ;
- respecter les filières d'élimination (site de dépotage, parcelles d'épandage) mentionnées dans leur arrêté préfectoral portant agrément ;
- fournir aux usagers ainsi qu'aux centres de traitement, un bordereau de suivi correctement rempli, des matières de vidange et autres sous-produits de l'assainissement non collectif ;
- garantir la traçabilité des matières de vidange et autres sous-produits de l'assainissement non collectif ;
- garantir que les matières acheminées ou épandues proviennent des installations d'assainissement non collectif ;
- fournir chaque année au comité de suivi de la charte, la copie du bilan d'activité détaillé (par commune et par site de dépotage) transmis aux services d'État ;
- effectuer ses prestations dans les règles de l'art et respecter le cas échéant les prescriptions d'entretien mentionnées par les fabricants de dispositif d'assainissement ;
- informer l'usager des différentes anomalies constatées et le conseiller sur les règles d'entretien.

**2. Fournir l'ensemble des documents demandés dans le dossier d'adhésion**

**4. S'engager à assister, dans l'année suivant la demande d'adhésion, à l'une des réunions d'information réalisées par le secrétariat de la charte** (*date et lieu vous seront communiqués dans la réponse à votre demande d'adhésion*), **ainsi qu'aux sessions départementales annuelles destinées aux adhérents et partenaires**

À réception du formulaire rempli et des pièces demandées, un comité technique examinera votre demande d'adhésion. Le comité de suivi de la Charte se réunira ensuite pour émettre un avis sur votre demande.

**En cas d'avis favorable, vous serez référencé dans la liste des " entreprises de vidange garantes de la qualité d'exécution des vidanges de dispositifs d'assainissement " de la charte qualité de l'ANC 79.**



# ENTREPRISES DE VIDANGE

## DOSSIER DE DEMANDE D'ADHESION

### COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

|   |  |
|---|--|
| NOM de l'entreprise                                     |  |
| Raison sociale  |  |
| N° SIRET  |  |
| Code APE ou code NAF                                    |  |
| NOM/Prénom du chef d'entreprise                         |  |
| NOM/Prénom du référent « charte ANC » dans l'entreprise |  |
| Adresse complète  |  |
| Téléphone bureau  |  |
| Téléphone portable                                      |  |
| Adresse e-mail  |  |

### ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

|  |  |
|--|--|
| Activité principale  |  |
| Date de création de l'entreprise   |  |
| Effectif total de l'entreprise (salariés, hors apprentis et hors intérimaires) |  |

### ACTIVITE ANC

|   |  |
|---|--|
| N° d'agrément préfectoral   |  |
| Département d'agrément  |  |
| Date de fin   |  |
| Nombre de salariés affectés à l'activité de vidange                               |  |
| Nombre d'année d'expérience de l'entreprise dans le domaine des vidanges de l'ANC |  |

## ACTIVITE ANC EN DEUX-SEVRES

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Matériel de l'entreprise |  |
|--------------------------|--|

| Année   | Nombre total de vidanges<br>EN DEUX-SEVRES | Filières de traitement | Nombre de vidanges concernées | Quantité totale de matières (m <sup>3</sup> ) |
|---|--|------------------------|-------------------------------|---|
| Année N-2   |  |                        |                               |   |
|   |  |                        |                               |   |
|   |  |                        |                               |   |
|   |  |                        |                               |   |
| Année N-1<br>(= année dernière, si données disponibles) |  |                        |                               |   |
|   |  |                        |                               |   |
|   |  |                        |                               |   |
|   |  |                        |                               |   |

### Filières utilisées pour évacuer :

|              |  |
|--------------|--|
| Les graisses |  |
| Le sable     |  |

### Sur quel type d'installations ANC êtes-vous intervenu les années précédentes en Deux-Sèvres :

| Nombre d'installations vidangées<br>EN DEUX-SEVRES                             | Année N-2                        | Année N-1                        |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
|  | Nombre de vidanges (ou % évalué) | Nombre de vidanges (ou % évalué) |
| Fosses de filières traditionnelles (filtres à sable, tranchées d'infiltration) |                                  |                                  |
| Filières agréées : filtres compacts  |                                  |                                  |
| Filières agréées : microstations   |                                  |                                  |
| Fosses de filtres plantés  |                                  |                                  |

**Avez-vous d'autres informations à nous communiquer ? Avez-vous des questions ?**

**ENGAGEMENT**

Je soussigné(e) :

agissant pour l'entreprise :

au titre de :

**DECLARE :**

- avoir pris connaissance de la charte et de l'ensemble des engagements de la Charte et solliciter l'adhésion de mon entreprise
- être assuré(e) pour mon activité de vidange d'ANC

**M'ENGAGE A :**

- respecter l'ensemble des engagements spécifiques me concernant
- assister à une réunion d'information destinée aux candidats à l'adhésion, organisée par le secrétariat de la Charte
- assister aux sessions départementales annuelles destinées aux adhérents et partenaires, organisées par le secrétariat de la Charte
- transmettre au comité de suivi de la charte toute information ou difficulté dans la mise en œuvre ou l'application de la charte

**SOUHAITE** que le Comité de suivi publie le nom de mon entreprise sur la liste des entreprises de vidange adhérentes aux principes de la Charte

**ACCEPTTE** que le nom de mon entreprise soit retiré de cette liste, dès lors que des manquements aux engagements à cette Charte auront été identifiés

Fait le : .....

A : .....

Signature  
et Cachet de l'entreprise

| <b>Document à retourner</b>   | <b>Pièces à joindre à l'envoi</b>   |
|---|---|
| <p><b>au Secrétariat de la Charte ANC 79</b></p> <p><b>Département des Deux-Sèvres</b><br/>Service Eau/Assainissement<br/>Maison du département<br/>Mail Lucie Aubrac<br/>CS 58880<br/>79 023 Niort CEDEX</p> <p><b>ou par mail :</b></p> <p>charteanc79@deux-sevres.fr</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>o Extrait du Kbis (inscription au registre du commerce et des Sociétés)<br/>ou Extrait D1 (inscription au répertoire des métiers)</li><li>o Attestations d'assurance de l'année en cours, <u>faisant mention de l'activité de vidange de dispositifs ANC</u> dans les activités couvertes</li><li>o Agrément préfectoral</li><li>o Exemples d'un devis / facture réalisés par l'entreprise (dans prix)</li><li>o Bilan d'activité de l'année précédente</li></ul> |

## **BORDEREAU**

Un exemple de bordereau type est joint à ce dossier.

Le bordereau doit contenir les éléments indiqués dans l'*Annexe II de l'arrêté du 07/09/2009*.

### **Ce bordereau est édité en 3 volets :**

- un volet pour le propriétaire de l'installation vidangée,  
signé par le propriétaire et l'entreprise agréée
- un volet pour l'entreprise agréée,  
signé par l'entreprise agréée et le responsable de la filière d'élimination.
- un volet pour l'exploitant de l'installation acceptant les matières de vidange (ce volet ne mentionne pas les coordonnées du propriétaire de l'installation ni de l'installation),  
signé par l'entreprise agréée et le responsable de la filière d'élimination.

**Archivage :** Chaque vidangeur agréé tient un registre de tous les bordereaux classés par date **pendant 10 ans**.

## **BILAN ANNUEL**

Un bilan d'activité de vidange de l'année antérieure est adressé par la personne agréée au préfet, **avant le 1<sup>er</sup> avril** de l'année suivant celle de l'exercice de son activité.

**Archivage :** Chaque vidangeur agréé tient un registre de tous les bilans d'activité **pendant 10 ans**.

### **Le bilan doit contenir à minima (cf. arrêté du 7/09/2009) :**

- le nombre d'installations vidangées par commune et les quantités totales de matières correspondantes ;
- les quantités de matières dirigées vers les différentes filières d'élimination
- un état des moyens de vidange dont dispose la personne agréée et les solutions envisagées
- une attestation signée par le responsable de chaque filière d'élimination indiquant notamment la quantité de matières de vidange livrée par la personne agréée.